



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 Février 2018 à 20h30

Présents : Philippe LOOS, BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D, PERARNAUD C, POROLI F.
Absents excusés : VERGES B.

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GOMES

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h40.

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 30/01/2018

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

2. Demande d'aide financière Amendes de police - mise en sécurité virage de la Tapenade

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux de mise en accessibilité PMR et mise en sécurité de la voirie D118.

Pour l'exercice 2018, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **56 135.80€ HT**.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux voirie	28 757.80€	Autofinancement (20%)	11 227.16
		DETR 2018	40 908.64
Achat bordure	2 028€	Département-Amendes de police	4 000
Pose dallage	25 350€		
TOTAL	56 135.80€	TOTAL	56 135.80€

Il est proposé de solliciter une aide financière la plus élevée possible, au titre des amendes de police, afin de pouvoir réaliser ce projet dont le montant prévisionnel s'élève à **56 135.80€ HT**.

3. Demande de financement dans le cadre de l'aide à l'investissement territorial (AIT) concernant le court de tennis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par la société ST Groupe-Agence Languedoc Roussillon pour les travaux de rénovation d'un court de tennis de Formiguères.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 26 277.80€ HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT (Subventions, emprunts, fonds propres...)	
	MONTANT (€ HT)	ORIGINES	MONTANT (€ HT)
Rénovation Court de tennis	26 277.80€	Département (AIT 2018)(47%)	12 350.57 €
		Autofinancement	13 927.23 €
TOTAL	26 277.80€	TOTAL	26 277.80,00 €

Le Conseil Municipal, adopte le plan de financement du projet de travaux de rénovation d'un court de tennis de Formiguères joint en annexe à la présente délibération ; sollicite l'attribution d'une subvention au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) 2018 pour un montant de 26 277.80€.

4. Demande de financement dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)- mise en sécurité virage de la Tapenade

Idem que le point 2 à l'ordre du jour.

Même projet, même plan de financement.

5. Convention pour l'Office du Tourisme avec la Communauté de communes

La convention signée est la même que celle de 2017, elle est conclue pour une durée de 1 an à compter du 01 janvier 2018. Cette convention permettra aux communes d'exercer la compétence comme l'an passé pour l'année 2018. L'année 2018 permettant aux communes et à la communauté de préparer le transfert effectif pour l'année 2019.

6. Vente parcelle N°1899

Monsieur MORIN souhaite acquérir la parcelle cadastrée N° 1899.

Le Conseil Municipal accepte la vente sous condition de la parcelle N°1899 pour une superficie de 528m², pour un montant de 15 000€.

L'acheteur et ses héritiers s'engagent à :

-servitude de passage par la mairie afin d'accéder aux deux réservoirs et à la salle des vannes. L'accès se fait par le dessus pour les réservoirs, concernant la salle des vannes l'accès se fait par la voirie communale par une porte à pontin.

-respecter le fonctionnement du réservoir situé le plus à l'ouest.

-respecter les canalisations enfouies en rapport avec le réseau d'eau communal

-laisser libre accès à tout moment sur le dit terrain au personnel communal ou toute autre entité publique s'y référant.

-laisser les services de déneigement de la commune à « pousser » la neige sur ce bord de parcelle

- laisser l'accès libre à la parcelle adjacente N°1895
- respecter la petite construction en pierre surmontée d'une croix située à l'extrémité ouest de la dite parcelle
- laisser l'accès libre aux travaux éventuels (6m de large)

Le Conseil Municipal, décide de donner l'autorisation de vente de ce terrain au prix de 15 000€.
Les frais de notaires seront à la charge de l'acheteur, par contre les frais de géomètre s'il y a seront partagés. Tous ces éléments seront réitérés dans l'acte notarié.

7. Prix de l'eau de Formiguères

Le prix de l'eau reste inchangé par rapport à l'année 2017.

Détail répartition eau et assainissement

<i>Location et entretien du compteur (5,5%)</i>		Montant en euros		
		H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Diamètre	DN 15-20-25 mm	17.00	0.935	17.935
	DN 32 mm	34.00	1.870	35.870
	DN > 32 mm	55.00	3.025	58.025

Part fixe eau potable (5,5%)

Habitation (par unité de logement)			
Activité artisanale, commerciale, professionnelle	72.00	3.960	75.960
Activité agricole			
Hôtel, gîte d'étape, chambres d'hôtes, centre de vacances (1)			
< à 30 couchages	5.34	0.294	5.634
De 31 à 50 couchages	4.00	0.220	4.220
De 51 à 70 couchages	2.66	0.146	2.806
> à 71 couchages	2.00	0.110	2.110
Camping			
pour 12 emplacements	72.00	3.960	75.960
Loueurs de meublés et mobil home			
1 appartement	72.00	3.960	75.960
De 2 à 5 appartements	50.40	2.772	53.172
6 appartements et plus	36.00	1.980	37.980

Part fixe assainissement (10%)

Habitation (par unité de logement)			
Activité artisanale, commerciale, professionnelle	26.00	2.600	28.600
Activité agricole			
Hôtel, gîte d'étape, chambres d'hôtes, centre de vacances (1)			
< à 30 couchages	2.66	0.266	2.926
De 31 à 50 couchages	2.00	0.200	2.200
De 51 à 70 couchages	1.34	0.134	1.474
> à 71 couchages	1.00	0.100	1.100
Camping			
pour 12 emplacements	26.00	2.600	28.600
Loueurs de meublés et mobil home			
1 appartement	26.00	2.600	28.600
De 2 à 5 appartements	18.20	1.820	20.020

6 appartements et plus	13.00	1.300	14.300
------------------------	-------	-------	--------

Consommation au m³

m ³ eau part communale (5,5%)	0.90	0.050	0.950
m ³ assainissement part communale (10%)	0.50	0.050	0.550
m ³ prélèvement (Agence de l'eau) (5,5%)	0.04	0.002	0.042
m ³ pollution eau domestique (Agence de l'eau) (5,5%)	0.29	0.016	0.306
m ³ modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (10%)	0.155	0.016	0.171
Totaux du m3 d'eau (et assainissement)	1.89	0.134	2.019

Consommation Agriculteurs au m³

m ³ eau part communale (5,5%)	0.166	0.009	0.175
m ³ prélèvement (Agence de l'eau) (5,5%)	0.04	0.002	0.042

- (1) le total H.T. des parts fixes eau et assainissement :
- + 8 € par couchage jusqu'à 30 couchages
 - + 6 € par couchage de 31 à 50 couchages
 - + 4 € par couchage de 51 à 70 couchages
 - + 3 € par couchage de 71 couchages à plus

8. Prix de l'eau de Villeneuve de Formiguères

Le prix de l'eau reste inchangé par rapport à l'année 2017.

Détail répartition eau et assainissement

243,25 €uros H.T. par habitation principale ou secondaire

99,74 €uros H.T. par logement supplémentaire

5,21 €uros H.T. par tête de bétail

Il propose de répartir les montants des forfaits eau et assainissement ainsi que les taxes qui s'y rapportent suivant le tableau ci-dessous :

	Montant H.T.
Habitation	243,25
Logement supplémentaire	99,74

<u>Eau</u> : Habitation (T.V.A. 5,5%)	108
Logement supplémentaire	43,8
<u>Assainissement</u> : Habitation (T.V.A. 10%)	84
Logement supplémentaire	32,92

Organismes publics

<u>Redevance prélèvement</u> : Habitation (T.V.A. 5,5%)	5,71
Logement supplémentaire	2,46
<u>Redevance pollution domestique</u> : Habitation (T.V.A. 5,5%)	29,79
Logement supplémentaire	13,28
<u>Redevance modernisation réseaux</u> : Habitation (T.V.A. 10%)	15,75
Logement supplémentaire	7,28

9. Questions diverses

Projet de Laser Game, de Mme PONS sur un terrain communal, parcelle N° 2472 proche du Camping La Deveze. Location pour un montant de 500€/an.

Dossier Entrée de Bourg transmis au PNR pour avoir des conseils afin d'améliorer l'entrée de Formiguères au niveau de la ZAE en provenance de Mont-Louis.

Terrail Schalk, proposition faite à la commune pour un terrain de 200 m² à 20€/m² soit 40 000€. Terrain pas loin de l'aire de jeux. Pour le moment pas de projet pour la commune à cet emplacement là, mais à réfléchir.

Réunion du Foncier agricole le 16.02.2018, en attente de financement pour le recrutement d'un animateur pour avancer sur le sujet.

Il est proposé à M.SARDA un atelier relais pour faire une salle de découpe et de transformation sur la ZAE de Matemale.

Commune Nouvelle Les Angles / Matemale /Formiguères

Pas intéressé par le projet, il existe déjà une communauté de communes sur le territoire.

Regroupement Régie Les Angles/Formiguères

Discussion à lancer.

Projet Land Art

Proposition d'une vingtaine d'œuvre avec un changement de thématique tous les 2 ou 3 ans. A voir la taille du projet et définir les implantations.

Travailler sur un dossier à transmettre pour des demandes de financement Leader pour une diversification de l'offre touristique mais également pour créer une mouvance entre le Village et la station.

Séance levée à 23h30.